

<https://47.snuipp.fr/Stages-MIN>



Stages « MIN »

- Paritarisme - Formation initiale et continue -

Date de mise en ligne : mardi 8 juin 2021

Dernière mise à jour : 15 juin 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Les informations relatives aux stages MIN doivent également être transmises aux AESH qui sont en droit de les demander.

Stages MIN [1] :

En application de l'article 7 du [décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié](#) relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Pour l'année 2023-2024 :

Texte officiel :

NOR : MENE2314409C

Circulaire du 1-6-2023

MENJ - DGESCO A1-3

<https://www.education.gouv.fr/bo/20...>

Pour candidater :

Le [COEE n°5673 du 14/06/23](#) indique la marche à suivre pour les enseignant-es : retour des candidatures à la Dsden avant le 22 juin 2023.

Le [COEE n°5676 du 15/06/23](#) indique la marche à suivre pour les AESH : retour des candidatures au rectorat avant le 22 juin.

124 formations proposées :

- Voir la liste en annexe de la circulaire :

<https://www.education.gouv.fr/sites...>

Trois grands axes :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève ;
- Travailler en équipe et avec les partenaires ;
- Se former dans un contexte professionnel spécifique.

Lieux de formation :

- Une quarantaine à l'INSEI [2] de Suresnes. L'INSEI, c'est le nouveau nom de l'INSHEA.
<https://www.inshea.fr/>
- Les autres en distanciel ou un peu partout : 5 pour Bordeaux.

Durée des formations :

- de 25h à 30h sur 1 semaine.
- de 50h à 60h sur 2 semaines.
- de 100h à 210h.

MIN organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignant-es qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappei. Ces enseignant-es ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification.

Les candidatures peuvent porter au maximum sur deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où la candidature est demandée.

MIN organisés dans le cadre de la formation continue

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- Des enseignant-es spécialisé-es qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignant-es peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale.
La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- Des enseignant-es non spécialisé-es et autres personnels de la communauté éducative (dont AESH) pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Pour l'année 2023-2024 : il y a eu 34 demandes dont 16 émanant de PE spécialisé-es. Après avis du DASEN, seulement 3 candidatures ont été retenues dont 1 pour un-e PE spécialisé-e.

[1] MIN : modules d'initiative nationale

[2] INSEI : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive